

COMMUNE DE VALLECALLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT : HAUTE CORSE (2B)

DELIBERATION

SEANCE DU 22 JUILLET 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :		L'an deux mille vingt-deux et le 22 Juillet à 18h00 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement
EN EXERCICE	11	convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances après
PRESENTS	10	convocation du 18/07/2022, sous la présidence de M. le Maire, POGGI Augustin .
ABSENTS	1	
REPRESENTES	0	Etaient présents :
VOTANTS	10	POGGI Augustin, MULLER Alexandra, MURATI Alexandre, SIMONI Serge, BRUNEAU Yann, RIOLACCI
POUR	10	Jean-Paul, POLETTI Yves, BIAGGI Jean-Toussaint, DODEMAN Jean Claude, BLYAU Frédérique.
CONTRE	0	Absents : PALANDRI Damien.
		Monsieur le Maire donne connaissance des pouvoirs remis pour la séance :
		-
		Madame MULLER Alexandra a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

OBJET : Conditions de location de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la salle polyvalente peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition ou louée par différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services communaux ou les activités municipales d'intérêt général.

Quant aux autres utilisateurs, il est du plus grand intérêt, dans le but de faciliter le développement des activités associatives ou d'apporter une aide efficace au développement des relations sociales entre les administrés, à faciliter la mise à disposition de cette salle polyvalente.

Les modalités d'utilisation de cet équipement doivent être définies afin que les mises à dispositions à ces catégories d'usagers se déroulent dans des conditions optimales.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire :

- 1° – Approuve le principe de la mise à disposition de la salle polyvalente ;
- 2° – Approuve les conditions d'utilisation de ladite salle telles qu'elles figurent en annexe :
 - La convention d'utilisation de la salle polyvalente
 - Le règlement intérieur de la salle polyvalente

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus

**Pour extrait conforme
Le Maire**

